

État des dons patriotiques de la société populaire de Rieux, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons patriotiques de la société populaire de Rieux, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 240-241;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20303_t1_0240_0000_14

Fichier pdf généré le 23/01/2023

musique en chantant l'hymne des Marseillais, et que la citoyenne Thibault porteroit le drapeau qu'elle avoit présenté avec tant de grâces.

Tous les citoyens et citoyennes n'offrant qu'une famille se sont rendus en marchant au centre de la force armée qui partageoit leur allégresse, à la place publique, où dans un feu de joie préparé par ordre de la municipalité, plusieurs tableaux de rois et de reines, notamment celui de Louis XIV, si vanté par les partisans du despotisme, ont été brûlés aux cris de : Périssent les rois et les tyrans ! Vive la République et la Montagne !

De là, ils sont allés dans le même ordre dans la ci-devant église, des ci-devant Cordeliers, où le citoyen Chasteau, juge de paix de la commune et membre de la Société, a prononcé un discours sur les avantages inestimables du gouvernement républicain duquel on a demandé et arrêté l'impression à l'unanimité.

Et de suite a commencé un banquet fraternel pendant lequel a régné l'esprit de la plus parfaite union, cette journée a été terminée par un bal, où la gaieté a présidé les ris, les chants et la danse, et où les mœurs républicaines, gardiennes de la véritable liberté, ont été respectées.

P.c.c. : LABROUSSE (*secrét.*), CHASTEAU (*Présid.*), JAFFOIREAU (*secrét.*).

7

La société républicaine de La Réole annonce qu'elle tient à la disposition de la nation un cavalier armé et équipé. Elle prie la Convention de lui faire indiquer le lieu où il devra se rendre.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au ministre de la guerre (1).

8

La société populaire de Rieux fait passer l'état des dons qu'elle a faits à la patrie en effets d'or et d'argent, et particulièrement en souliers, pour les défenseurs de la patrie, et en secours pécuniaires à leurs pères, mères, épouses et enfants.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Rieux, 16 plu. II] (3).

« Citoyens représentants,

Depuis l'instant de la Révolution, la Société populaire de Rieux a toujours suivi les élans de son patriotisme sans former le désir de le voir porter sur les ailes de la renommée.

Aujourd'hui, enhardie par l'exemple de plusieurs autres Sociétés populaires de la République dont les bulletins annoncent les offrandes,

(1) P.V., XXXIV, 58. Bⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t); C. Eg., n^o 583; Mon., XX, 36.

(2) P.V., XXXIV, 58. Bⁿ, 4 germ.; M.U., XXXVIII, 89.

(3) C 297, pl. 1016, p. 29, 30.

elle a cru devoir faire connaître à la Convention son zèle à coopérer au bonheur de la patrie. Le civisme le plus pur sans cesse fut son guide et se mettant à la hauteur de la révolution qu'elle chérit, dévouée aux principes régénérateurs, elle a fait des dons fréquents analogues à ses facultés. Les moyens qu'elle a pu trouver de secourir les volontaires, leurs épouses et leurs enfants et de subvenir aux frais de la guerre, elle les a tous mis en usage.

Vous jugerez, dignes et courageux républicains, de son amour pour le bien public, par la liste qu'elle vous envoie des offrandes par elle déposées sur l'autel de la patrie, cet autel est sa boussole; elle périrait mille fois plutôt que de souffrir que des monstres coalisés viennent le détruire.

Continuez, généreux défenseurs de l'humanité, vous qui ne souffrez rien d'impur dans votre auguste assemblée, continuez de saper la tyrannie sous laquelle le Français a gémi depuis tant de siècles, sans avoir eu même le droit de doléance. Poursuivez cette carrière immense que vous avez si fructueusement commencée, finissez-la et vos travaux seront immortalisés. Comme nous, sans doute la postérité se hâtera de leur rendre hommage et votre mémoire sera gravée à jamais dans les cœurs des vrais citoyens. Les ennemis de la liberté et de l'égalité finiront, ainsi que leurs barbares et criminelles manœuvres. Trop heureux si, en expirant, ils avaient des remords, si toutefois les remords peut les atteindre. Oui, les ennemis féroces périront; mais la liberté et l'égalité, rien ne pourra les anéantir; elles sont l'une et l'autre les domaines inaliénables de la nature. »

LUXEUL (*présid.*), CRABÈRE (*secrét.*), J. DESVARAN (*secrét.*).

[Etat des dons, même date.]

1^o) Une chaîne d'or; 2^o) deux croix et deux cœurs d'or; 3^o) une rose de diamants; 4^o) deux épaulettes en or; 5^o) deux bagues et une épingle en or; 6^o) quatre paires de boucles d'argent; 7^o) deux épaulettes et contre-épaulettes en argent; 8^o) deux couverts d'argent; 9^o) un galon de collet de manteau en or; 10^o) un galon de chapeau en or; 11^o) quatre roupes; 12^o) quatre chemises; 13^o) 690 liv. 2 s, 6 d, à laquelle il faut joindre celle de 335 liv. provenante d'une bouteille de liqueur, dont le citoyen Alard a fait hommage à la Société et qui, ayant été mise à l'enchère, a produit la susdite somme, ayant été successivement achetée par chaque sociétaire qui en a fait don à la Société à l'exemple du premier membre qui en a été adjudicataire, et les sommes provenantes des dons des effets en nature échangés en numéraire, jointes à celles provenantes des dons en argent et au produit de la bouteille ont servi, savoir :

1^o) A l'achat de 80 paires de souliers qui ont été distribuées à nos volontaires composant le 2^e b^{on} de la Haute-Garonne, à laquelle distribution de souliers ont participé plusieurs marins partant pour se rendre à bord des vaisseaux de la République. Les dits souliers ont été distribués par les administrateurs, à la prière de la Société; 2^o) au soulagement, au secours des pères, mères, femmes et enfants

des d. volontaires ; auxquels pères, mères, femmes et enfants a été donnée la somme de 30 sols par chaque semaine, ce qui a duré pendant une année entière, jusqu'au moment où la municipalité a fait une avance de 1 500 liv. aux familles qui se trouvaient dans le besoin. Ainsi la Société n'a rien négligé pour prouver l'étendue et la pureté de son patriotisme.

9

La société populaire de Rethel, département des Ardennes, a placé sur les frontières un cavalier pris dans son sein, qu'elle a armé et équipé.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

10

Vingt-deux habitans du hameau d'Herbières, commune de Savasse, district de Montélimar, annoncent qu'ils viennent de former une société populaire: ils ont érigé leur église en temple de la Raison; ils en ont déposé tous les effets au district. Ils félicitent la Convention sur ses glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Herbières, 1^{er} vent. II] (3).

« Citoyen président,

Dis à la Convention que nous aussi, dans le hameau de Herbière, composé de 22 habitans, de la commune de Savasse, district de Montélimar, nous avons formé une Société populaire; et elle a tellement contribué à propager les lumières de la vérité et détruire les préjugés du fanatisme que nous n'avons plus voulu de prêtres, et nous avons converti notre ci-devant église en un temple de la Raison. Les vases et effets métalliques, ont été envoyés à la Monnoye, le linge au dépôt du district pour faire des ligatures, et du charpie (*sic*) pour les défenseurs de la patrie, blessés au combat; les étoffes seront vendues et les assignats seront convertis en souliers pour nos frères des frontières. Dis encore à la Convention, que ce hameau est éloigné d'une grande lieue de la commune ou ordinairement on affiche ses décrets, et que nous ne pouvons les connaître qu'avec une grande difficulté, qu'en conséquence nous la prions de décréter qu'à l'avenir ils nous seront adressés directement comme aux municipalités, dis lui enfin que la Société de Herbière la félicite sur ces glorieux travaux et particulièrement sur le gouvernement révolutionnaire, sur l'extinction de la mendicité et sur l'organisation de l'éducation publique, qu'elle l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix et ça ira; Vive la République. »

POURRET fils (*présid.*).

(1) P.V., XXXIV, 58.

(2) P.V., XXXIV, 58. Bⁱⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t).

(3) C. 297, pl. 1016, p. 31.

11

L'agent national près le district de Douai écrit que la présence des ennemis sur les frontières, loin de diminuer la valeur des biens nationaux, semble l'augmenter. Dans les mois de nivôse et pluviôse, des biens nationaux estimés 140,330 liv. ont été vendus 233,220 liv.; des biens d'émigrés, estimés 41,596 liv., ont été adjugés à 90,760 liv. (1).

La mesure de terre, qui en 1790 se vendoit de 1 000 à 1 200 liv., se vend en ce moment près de 3 000 liv. Des maisons qui auroient été cédées pour 5 000 livres, ont été portées à 10 000 liv. (2).

Mention honorable insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines.

12

La société populaire de Fougères annonce l'envoi de 172 marcs 3 onces 5 gros d'argenterie provenant des églises de diverses communes, et de la somme de 3,014 liv. 8 sols en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).

13

Les sociétés populaires de Golfech, département de Lot-et-Garonne, de Gigny, département du Jura, et de Landau, font leurs offrandes à la patrie. La première, de 110 paires de bas, 62 chemises, et de l'argenterie de l'église; la seconde, de 46 marcs 2 onces d'argent, et de 127 livres de cuivre, envoyés au district; la troisième, de 2 gros un seizième d'or, 4 onces de galons d'argent et or, une once 5 gros d'argent, 150 liv. en assignats, et 172 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

a

[Golfech, s.d.] (5).

« Nous aussi, Citoyens représentants d'un peuple libre, sommes républicains; nous aussi haïssons les tyrans, les despotes, la féodalité, personne plus que nous campagnards, ne ressentait les effets malheureux de cette féodalité, aussi avec joie, avec mille transports d'allégresse acceptâmes-nous la constitution républicaine, et pour la défendre nous comptons de notre commune, sur un nombre de 1 054 habi-

(1) P.V., XXXIV, 59. Bⁱⁿ, 3 germ.; *Ann. patr.*, n° 448; *M.U.*, XXXVIII, 55; *Mon.*, XX, 36.

(2) *J. Mont.*, n° 131; *F.S.P.*, n° 264.

(3) P.V., XXXIV, 59.

(4) P.V., XXXIV, 59. Bⁱⁿ, 28 germ. (2^e suppl^t).

(5) C 297, pl. 1016, p. 32.